



**ACADÉMIE  
DE MONTPELLIER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Gard

Division des Personnels Enseignants  
Bureau 214 Gestion Collective

NIMES, le 25 octobre 2023

Affaire suivie par :  
M. Stéphane VERDU  
Tél : 04 66 62 86 54  
Mél : [ce.dsden30-dpe@ac-montpellier.fr](mailto:ce.dsden30-dpe@ac-montpellier.fr)

Le directeur académique des services de l'éducation  
nationale du Gard

58 rue Rouget De Lisle  
3003Nîmes cedex 1

à

Mesdames et Messieurs les personnels enseignants  
titulaires du premier degré

s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de  
l'éducation nationale

Objet : Changement de département des enseignants du premier degré titulaires pour la rentrée scolaire 2024  
Référence : Note de service du 12/10/2023 parue au BOEN n° 39 du 19 octobre 2023

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance la publication de la note de service sur le mouvement interdépartemental des enseignants du premier degré **titulaires** pour la rentrée scolaire 2024 (Bulletin Officiel de l'éducation nationale cité en référence).

Ce B.O. est consultable sur internet à l'adresse suivante :  
<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo39/MENH2326873N>

### 1. Le mouvement interdépartemental

Calendrier :

**Ouverture de l'application SIAM sur i-prof : mercredi 08 novembre 2023 à 12 heures**

**Fermeture de l'application SIAM : mercredi 29 novembre 2023 à 12 heures**

Après la clôture de la période de saisie des vœux, les candidats recevront, dans l'onglet « courrier », un document intitulé « **confirmation de changement de département** ». Ils devront l'éditer (éventuellement le compléter ou le modifier), le signer et **le retourner par mail** à la division des personnels enseignants ([ce.dsden30-dpe@ac-montpellier.fr](mailto:ce.dsden30-dpe@ac-montpellier.fr)), à l'attention de Monsieur Stéphane VERDU, accompagné des pièces justificatives demandées, au plus tard le **mercredi 14 décembre 2023**.

J'attire votre attention sur la mise en place par le Ministère d'un service téléphonique d'aide et de conseil, du 06 novembre au 29 novembre 2023, au numéro suivant : 01 55 55 44 44. Ce numéro permet aux enseignants demandant une mutation de recevoir des conseils personnalisés.

L'agent qui sollicite une bonification au titre du handicap doit envoyer son dossier médical, accompagné de l'annexe 1 du formulaire handicap unique téléchargeable dans SIAM, avant le 29 novembre 2023, soit par courrier au Service de médecine de prévention du Rectorat de MONTPELLIER (31 rue de l'université, CS39004, 34064 MONTPELLIER cedex 2), soit par mail à : [ce.servmed@ac-montpellier.fr](mailto:ce.servmed@ac-montpellier.fr)

En plus de la confirmation de changement de département, il devra joindre à la DPE l'annexe 3 du formulaire handicap unique ainsi que la copie de la RQTH avant le mercredi 14 décembre 2023.

**Les résultats du mouvement interdépartemental seront connus le mercredi 06 mars 2024.**

## **2. Le mouvement sur postes à profil POP**

L'expérimentation d'un mouvement interdépartemental sur postes à profil initiée en 2022 est reconduite en 2024.

Ce mouvement appelé « mouvement POP » est organisé en parallèle des opérations de mouvement interdépartemental. Il permet de pourvoir des postes à forts enjeux par des enseignants issus de tout département (y compris du département où est proposé le poste), tout en prenant en compte dans le calibrage du mouvement interdépartemental les départs et les entrées dans les départements concernés.

La saisie des candidatures se fait sur l'**application Colibris sur i-prof**, dans l'onglet 'Services', **du mercredi 08 novembre à 12 heures au mercredi 29 novembre 2023 à 12 heures.**

L'instruction des dossiers de candidature, l'organisation des entretiens avec les candidats et le classement des agents se dérouleront du jeudi 30 novembre 2023 au mardi 23 janvier 2024.

Les candidats retenus pour un entretien seront informés de la suite donnée à leur candidature entre le mercredi 24 janvier et le mardi 20 février 2024.

Les enseignants du 1<sup>er</sup> degré du Gard souhaitant postuler pour un poste POP du Gard doivent le faire selon les modalités décrites ci-dessus, au même titre que les autres enseignants.



  
Christophe MAUNY